



Problème de location et soliaire en résidence

Par **venoeloiret45**, le **20/02/2021** à **18:44**

Bonjour,rrnrVoici notre point de vu de la situation au sujet de la sous tutelle et cela fait longtemps avoir eu une mandataire et parfois sa fait changer de statut etc...Ensuite des qui a des jugements elles se déhistent pas autant pour laisser le choix de se dérasser de son client et elle a tout cherché pour savoir le jugement soit strick et qui ne faut pas s'en sortir de cet engagement selon le juge qui ordonne le lien entre la mandataire ou autre personne de leur service. Et elle a fait ce qui fallait pour être sur la curatelle renforcer et afin d'éviter de ne pas se faire agresser et la présentation devant le juge n'est pas obligatoire et comme ça sa passe à merveille pour ne pas déclicher au de la de l'avant.rrnrMais le plus gênant, j'avais signé un engagement d'un dossier de chez eux et elle a eu les obligations de ne pas s'en séparer de leur client à faut et ne tienne pas compte l'abus de faiblesse pour ce qu'elle peuve provoquer si elle ne se sente pas à la hauteur.rrnrPourtant c'est la loi qu'elle doit gérer dans tous l'ensemble et elles sont la pour aider le service en personne et elles ne songent pas à remedier si cela ne va pas être compliquer pour la vie courante et le patrimoine.rrnrQue faire si je suis coincée avec cette affaire pour reconquérir à nore espoir.rrnrMerci pour vos réponses !

Par **amajuris**, le **20/02/2021** à **20:20**

bonjour,rrnrpersonnellement, je n'ai rien compris à votre message.rrnrj'espère que d'autres le comprendront.rrnrsalutations

Par **Tisuisse**, le **22/02/2021** à **05:59**

Bonjour,rrrnJ'ai également renoncé à piger de message, trop de fautes qui rendent les mots incompréhensibles.